

Priorités communales 2016-2020.

Programme Régional de Cohésion sociale.

1- Principe : *« Par Cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en oeuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau. »¹*

2- En plus des priorités fixées par la Région, la ville portera une attention particulière aux projets qui visent :

- **La lutte contre le décrochage scolaire par la participation et l'implication de tous les acteurs de l'éducation (familles, écoles, associations) et par l'emploi d'un personnel qualifié.** A cet effet, la commune privilégiera les actions de soutien scolaire proposant :

- Un projet pédagogique formalisé à la disposition de la coordination locale et des autres autorités compétentes en matière de cohésion sociale.

- Une fiche personnelle de progression proposant l'évaluation et l'évolution individuelle des usagers réguliers du soutien scolaire.

- L'emploi au moins d'un travailleur disposant des qualifications pédagogiques nécessaires au soutien scolaire (permanent ou vacataire).

- Des dynamiques privilégiant les contacts réguliers entre parents, établissements scolaires et responsables associatifs.

- **La mixité de genre dans les publics accueillis et les activités organisées ainsi que l'égalité homme / femme et la lutte contre les stéréotypes ...**

- **La responsabilisation, l'émancipation et l'autonomie des publics privilégiant les dynamiques de citoyenneté active des habitants.**

- **La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.** La mise en oeuvre de projets qui développent, l'esprit critique des enfants et des jeunes, le libre examen ainsi que l'éducation aux médias.

- **L'emploi le plus cohérent et le plus efficient du subside de cohésion sociale mis à la disposition de l'association** (ventilation proportionnée du subside sur l'ensemble des postes de dépenses, dépenses utiles,...).

¹ Décret cohésion sociale 2004

3- Obligations

- Les projets retenus doivent être mis en œuvre par des associations dont le siège d'activités est établi sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
- Le projet introduit doit prévoir des activités hebdomadaires de minimum 12 heures par semaine et l'ouverture de l'association au public est assurée durant au moins 3 demi- journées par semaine.
- Les projets à caractère international ou des actions prévoyant des dépenses afin de couvrir des rencontres internationales seront écartés du programme.
- Les projets conçus sous forme de sous-traitance seront rejetés.